

Document:-
A/CN.4/349/Rev.1

Ordre du jour provisoire.

sujet:
<plusiers des sujets>

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1982, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

ORDRE DU JOUR

A sa 1698^e séance, le 3 mai 1982, la Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Nomination à des sièges devenus vacants (article 11 du statut).
2. Question des traités conclus entre Etats et organisations internationales ou entre deux ou plusieurs organisations internationales.
3. Responsabilité des Etats.
4. Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international.
5. Droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.
6. Immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens.
7. Statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique.
8. Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (paragraphe 1 et 2 de la résolution 36/106 de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981).
9. Relations entre les Etats et les organisations internationales (deuxième partie du sujet).
10. Programme et méthodes de travail de la Commission, y compris la question de la documentation.
11. Coopération avec d'autres organismes.
12. Date et lieu de la trente-cinquième session.
13. Questions diverses.